

qu'elle est sans défense, qu'au point de vue des devoirs et du prestige du Reich, il nous est impossible de nous abstenir de protéger immédiatement ce territoire.

Votre Excellence m'assure que vous ne pouvez maintenant proposer un tel plan à votre propre gouvernement. Puis-je vous assurer de mon côté qu'il m'est impossible de justifier toute autre attitude au peuple allemand, puisque, en ce qui concerne l'Angleterre, il s'agit tout au plus de considérations politiques impondérables, alors que pour l'Allemagne il s'agit du droit primitif de sécurité de plus de trois millions d'êtres humains et de l'honneur national d'un grand peuple.

Je ne comprends pas les observations de Votre Excellence à l'effet que le gouvernement tchèque ne pourrait retirer ses troupes, tant qu'il appréhendera une invasion possible, puisque précisément au moyen de cette solution les motifs de toute intervention par la force doivent être écartés.

De plus, je ne puis cacher à Votre Excellence que la grande méfiance qui m'inspire me porte à croire que l'acceptation du principe de la cession de l'Allemagne des Sudètes au Reich par le gouvernement tchèque n'est accordée que dans l'espoir de gagner ainsi du temps, dans le but, d'une manière ou de l'autre, d'obtenir un changement en contradiction avec ce principe. En effet, si la proposition que ces territoires doivent appartenir à l'Allemagne est sincèrement acceptée, il n'y a pas de raison de retarder l'application pratique de ce principe. Ce que je connais de la manière d'agir des Tchèques en pareille occurrence depuis de nombreuses années m'oblige de conclure au manque de sincérité des promesses des Tchèques si elles ne sont pas appuyées de preuves réelles. Le Reich allemand est cependant résolu, d'une façon ou de l'autre, à faire cesser ces efforts que l'on fait depuis une décade, par des moyens dilatoires, afin de méconnaître la revendication légitime du peuple opprimé.

En outre, la même attitude s'applique à d'autres nationalités de cet Etat. Elles sont également victimes d'une oppression et de violences de longue date. Dans leur cas, toute assurance donnée jusqu'à présent a été violée. En ce qui les regarde également, on a tenté, en faisant traîner le redressement de leurs griefs et la réalisation de leurs désirs, de gagner du temps afin de les opprimer davantage par la suite.

Ces nations également, si elles doivent faire prévaloir leurs droits, n'auront pas d'autre recours, tôt ou tard, que de se les assurer elles-mêmes. Quoi qu'il en soit, si l'Allemagne, comme tel semble le cas maintenant, ne peut faire reconnaître par voie de négociations les droits virtuels des Allemands en Tchécoslovaquie, elle est déterminée à épuiser les seules ressources qui lui restent.